



N. VALY

cbn

CONSERVATOIRES
BOTANIQUE NATIONAUX
BAILLEUL
BASSIN PARISIEN-MNHN
BREST

DIVERSITÉ VÉGÉTALE DES DÉPENDANCES VERTES SUR L'AXE N31 SEINE-MARITIME

LES ESSENTIELS • 2022



N. VALY



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

AVANT-PROPOS

Des inventaires pour mieux connaître la flore et ses enjeux

Cette brochure est le résultat d'un **programme d'inventaires exécuté entre 2017 et 2021** par les Conservatoires botaniques nationaux de Bailleul (CBN de Bailleul), du Bassin parisien (CBNBP), de Brest (CBNB) et la DIR Nord-Ouest sur les plantes sauvages et la végétation des bords de route et des dépendances vertes.

Objectifs

- Acquérir de la connaissance sur les plantes sauvages du réseau de la DIR Nord-Ouest ;
- Dresser un bilan des plantes à fort intérêt patrimonial ou exotiques envahissantes ;
- Identifier les enjeux et les spécificités du patrimoine végétal des emprises du réseau de la DIR Nord-Ouest ;
- Proposer des actions de conservation, de gestion et de sensibilisation pour protéger et favoriser le développement d'une diversité végétale sur les emprises du réseau de la DIR Nord-Ouest.

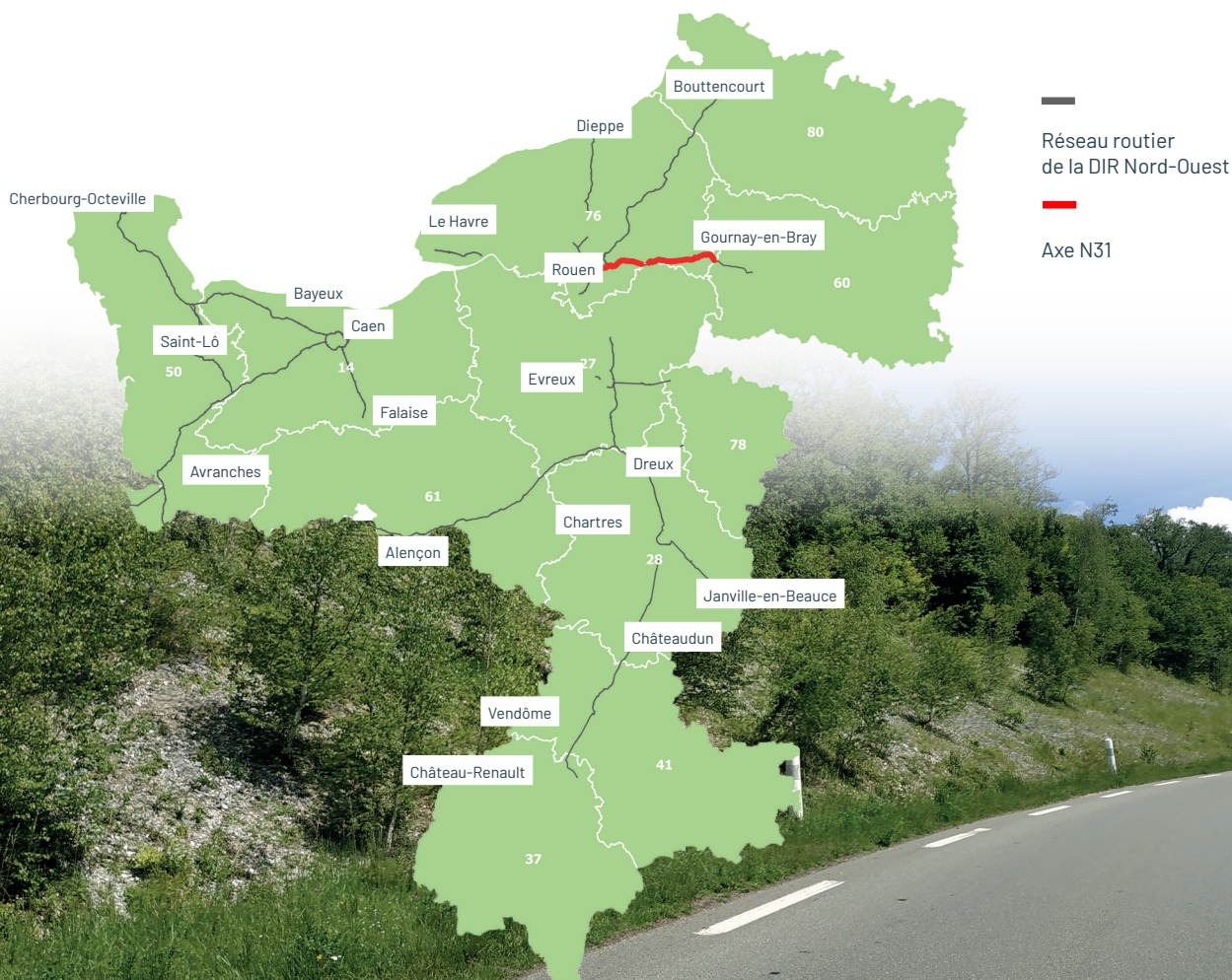
La Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest (DIRNO)

Ce service déconcentré du ministère de la Transition écologique est responsable de 1 071 km de routes nationales organisées en 4 districts : Rouen, Manche-Calvados, Evreux et Dreux. Son territoire d'action s'étend sur les régions Normandie, Centre-Val de Loire et Hauts-de-France (en partie) pour un total de 10 départements. Elle assure, avec les autres DIR, l'ensemble des missions et compétences qui concourent au développement, à la gestion et à l'exploitation du réseau routier national.



Les Conservatoires botaniques nationaux

Ces établissements scientifiques et techniques sont chargés de la connaissance et de la préservation des plantes sauvages et des milieux naturels de leurs territoires d'intervention. Agréés par le ministère en charge de l'écologie, ils sont experts au service des politiques d'aménagement du territoire, de gestion et de conservation de la nature.



Les dépendances vertes de l'axe N31

Un réservoir de biodiversité à inventorier

Avec, à l'échelle nationale, une superficie équivalente à celle des parcs nationaux, les abords routiers occupent des surfaces non négligeables pouvant participer au maintien de la biodiversité. Souvent méconnus, ces milieux sont parfois le support d'une importante richesse floristique. Ils constituent un espace refuge et sont des zones de passage et d'échanges génétiques pour de nombreuses espèces végétales ou animales. Les dépendances vertes permettent aussi une meilleure intégration des routes dans le paysage. Toutefois, les infrastructures linéaires peuvent laisser une empreinte indélébile dans la matrice paysagère, notamment en contexte forestier.

LE TERRITOIRE ÉTUDIÉ

La N31 est d'une longueur totale de 233 km, elle relie Rouen à Reims en passant par Gournay-en-Bray, Beauvais, Clermont-en-Beauvaisis, Compiègne, Soissons. Elle traverse ainsi les régions Normandie, Hauts-de-France et Grand-Est. La partie étudiée est restreinte à la portion gérée par les CEI d'Isneauville et de Gournay-en-Bray, soit de Rouen (76) à Saint-Paul (60). Cet axe représente 47 km.

Ce réseau routier traverse 5 unités paysagères principales :

- Les petites vallées affluentes de la Seine, sinueuses et complexes qui entaillent le pays de Caux depuis la Seine. D'une part, les coteaux, soumis à la déprise agricole, se boisent, d'autre part, les prairies humides sont sources de richesse écologique et agricole ;
- Le pays de Caux à l'est de Rouen est pris entre les vallées du Cailly et du Crevon. Il est composé de plateaux agricoles formant des étendues ouvertes de cultures. Les plateaux sont découpés par de nombreux petits talwegs boisés où quelques prairies se maintiennent. Au sud-est du plateau, entre la vallée de la Seine et la vallée de l'Andelle, quelques arbres isolés ponctuent le paysage ;
- Le pays de Lyons est avant tout un pays forestier dont l'identité provient du massif forestier de Lyons-la-Forêt. Ce massif de 10 700 ha est morcelé par des clairières où l'on retrouve une urbanisation lâche et de l'agriculture. Les systèmes agricoles sont influencés par les pays voisins (davantage céréalier près du Vexin normand, et un peu plus prairial à proximité du pays de Bray) ;
- La vallée de l'Andelle, une vallée agricole encaissée. La différence de niveau crée un relief fort (Côte des Deux Amants) dont les hauteurs sont boisées, le fond de vallée est principalement occupé par des prairies humides et les coteaux sont en partie cultivés lorsqu'ils ne sont pas trop abrupts ;
- La boutonnière du pays de Bray, en creux par rapport aux plateaux voisins, elle est à l'origine de nombreuses sources qui se rejoignent et forment notamment les vallées de l'Epte et de l'Andelle. Ses particularités géologiques et géomorphologiques créent une diversité de paysage avec des espaces naturels préservés.

13,5 jours
de prospection
et d'analyse

47 km
de linéaires
inventoriés

100
relevés
botaniques



A. CARDON

LA MÉTHODE D'INVENTAIRE

Pour inventorier les milieux naturels et les plantes de ce vaste territoire, un plan d'échantillonnage a été conçu avec pour objectif de recenser le plus de diversité possible sur la N31. Des situations topographiques variées et des milieux différents (milieux ouverts, zones humides, bois...) ont été choisis. Lors des inventaires, différentes emprises ont été identifiées au sein des dépendances vertes : bord de route, échangeur, bassin, aire de repos ou de service, délaissé.

Les bords de route représentent 70% des emprises inventoriées.

Plusieurs compartiments ont été distingués pour les inventaires : terre-plein central, accotement stabilisé, accotement herbeux, fossé et talus.



Terre-plein
central

Accotement
stabilisé

Accotement
herbeux

Fossé

Talus

CHIFFRES CLÉS

VISION GLOBALE DE L'AXE ROUTIER

442
plantes
à fleurs et
fougères

377 sur l'ensemble du CEI d'Isneauville
367 sur l'ensemble du CEI de Gournay-en-Bray

4
grands types de
végétations

- aquatiques
- herbacées
- fourrés arbustifs
- forêts

ENJEUX DE L'AXE N31

15
plantes
à fort intérêt
patrimonial

1 PLANTE PROTÉGÉE EN EX-HAUTE-NORMANDIE

Epipactis brun-rouge (*Epipactis atrorubens*)

5 PLANTES MENACÉES EN EX-HAUTE-NORMANDIE

Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*)
Gesse de Nissolle (*Lathyrus nissolia* var. *glabrescens*)
Réséda raiponce (*Reseda phyteuma*)
Vesce bigarrée (*Vicia dasycarpa*)
Laïche tardive (*Carex viridula*)

16 DÉTERMINANTES DE ZNIEFF

Brome des toits (*Anisantha tectorum*)
Laïche de Paira (*Carex pairae*)
Laïche bleuâtre (*Carex panicea*)
Laïche tardive (*Carex viridula*)
Centaurée de Timbal (*Centaurea jacea* subsp. *timbalii*)
Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata* subsp. *incarnata*)
Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*)
Digitale jaune (*Digitalis lutea*)
Épipactis brun rouge (*Epipactis atrorubens*)
Gaillet des fanges (*Galium*

uliginosum)
Gesse de Nissolle (*Lathyrus nissolia* var. *glabrescens*)
Myosotis douteux (*Myosotis dubia*)
Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*)
Massette à feuilles étroites (*Typha angustifolia*)
Mâche potagère (*Valerianella locusta*)
Vulpie queue-d'écreuil (*Vulpia bromoides*)

9 PLANTES QUASI-MENACÉES EN EX-HAUTE-NORMANDIE

Ancolie commune (*Aquilegia vulgaris*)
Laïche bleuâtre (*Carex panicea*)
Coronille bigarrée (*Coronilla varia*)
Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*)
Vergerette âcre (*Erigeron acris*)
Gaillet des fanges (*Galium uliginosum*)
Berce commune (var.) (*Heracleum sphondylium* var. *angustifolium*)
Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*)
Mâche dentée (*Valerianella dentata*)

14
plantes
exotiques
envahissantes

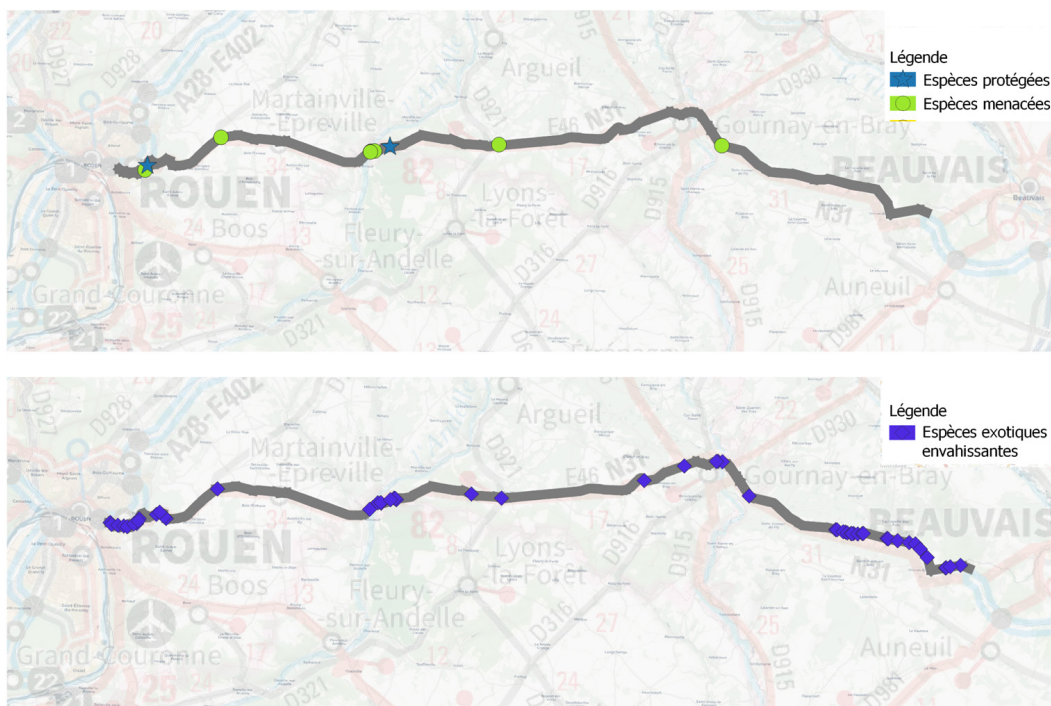
12 « AVÉRÉES »

Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
Bident à fruits noirs (*Bidens frondosa*)
Buddleia de David (*Buddleja davidii*)
Cytise faux-ébénier (*Laburnum anagyroides*)
Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*)
Lentille d'eau minuscule (*Lemna minuta*)
Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)
Rosier rugueux (*Rosa rugosa*)
Séneçon du Cap (*Senecio inaequidens*)
Solidage géant (*Solidago gigantea*)
Aster lancéolé (*Symphotrichum lanceolatum*)

2 « POTENTIELLES »

Vergerette de Sumatra (*Erigeron sumatrensis*)
Lentille d'eau à turions (*Lemna turionifera*)

SECTEURS SENSIBLES



Carte du haut : répartition des enjeux floristiques sur l'axe routier N31
Carte du bas : répartition des plantes exotiques envahissantes présentant un risque pour la biodiversité sur l'axe routier N31

PLANTES REMARQUABLES

L'axe routier N31 présente un nombre relativement important de zones à enjeux concernant des espèces menacées et protégées au niveau de Croisy-sur-Andelle. Ces zones sont aussi, pour partie, des zones de biodiversité notables. Les autres zones à enjeux se distribuent ponctuellement le long de l'axe. Ces zones concernent des bords de route, des bassins et des délaissés.

PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Les espèces exotiques envahissantes semblent toucher davantage les secteurs urbanisés autour de Rouen, Croisy-sur-Andelle, Gournay-en-Bray et La Chapelle-aux-pots, épargnant les zones intermédiaires davantage rurales.

B. TOUSSAINT

B. TOUSSAINT

ZOOM SUR...

LES PLANTES ET MILIEUX REMARQUABLES

LES MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES

Les zones humides figurent parmi les milieux les plus riches en termes de biodiversité. Il s'agit de terrains artificiels ou naturels gorgés d'eau de façon permanente ou temporaire. Elles apparaissent comme des zones de transition entre les systèmes terrestres et aquatiques. Au sein de ces milieux, se développent des plantes amphibies (pouvant vivre hors de l'eau une partie de l'année) et des plantes strictement aquatiques.

Les plantes aquatiques colonisent principalement les plus grandes profondeurs des zones humides. Alors que sur les berges, les plantes amphibies dominent. Elles poussent les pieds dans l'eau mais peuvent devenir totalement terrestres en cas d'assèchement temporaire. On peut citer les roseaux, les massettes, l'Iris, les laïches et les joncs.

Le long de la N31, peu de bassins sont présents et sont concentrés dans la vallée de l'Andelle. A proximité d'un des bassins de rétentions, une lagune a été créée en 2010. Cette zone humide artificielle permet à certaines plantes à fort enjeu patrimonial de s'exprimer. Elle constitue en une véritable oasis pour la flore et la faune d'autant plus quand le contexte local est très pauvre en zones humides, notamment ici dans les zones d'agriculture intensive.



Orchis négligé (*Dactylorhiza praetermissa*)

Orchidée robuste, à inflorescence dense et cylindrique, fleurs rose à violet dont le labelle est souvent marqué de traits et de pointillés. Elle est assez rare et quasi menacée sur le territoire de la Normandie orientale.



Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*)

Orchidée sauvage à fleurs roses ou parfois presque blanches, à tige creuse. Sa présence est toujours un signe de bonne qualité du milieu. Elle est rare et en danger sur le territoire de la Normandie orientale. Risque de confusion avec les autres espèces du genre *Dactylorhiza*, notamment avec *D. majalis* et *D. praetermissa*.



Laïche tardive (*Carex viridula*)

Laïche aux feuilles d'un vert jaunâtre de 1.5 à 3 mm de larges, pliées canaliculées et souvent plus longues que la tige. Cette tige quasiment trigone porte entre 3 et 6 épis femelles, sessiles, très rapprochés les uns des autres. Elle pousse en petites touffes allant de 5 à 15 cm de hauteurs. On la trouve dans les milieux tourbeux à paratourbeux alcalins humides. Elle est très rare et vulnérable sur le territoire de la Normandie orientale.



Laïche bleuâtre (*Carex panicea*)

Laïche stolonifère à limbes très glauque de 2 à 5 mm de large. Les fruits sont vert olive parfois teintés de pourpre, disposés en épis lâches, surmontés d'une écaille brun violacé. Elle est rare et quasi-menacée sur le territoire de la Normandie orientale.



Réséda raiponce (*Reseda phyteuma*)

C'est une espèce exceptionnelle et en danger critique d'extinction sur la liste rouge du territoire de la Normandie orientale (ex Haute-Normandie). Non mentionnée dans la région par les flores anciennes, elle fut signalée pour la première fois en Haute-Normandie aux Andelys (P.-N. FRILEUX entre 1980 et 1982). Le Réséda raiponce est aujourd'hui cantonné dans la vallée de l'Eure et dans la vallée de l'Andelle (sur le réseau DIRNO).

A. CARDON

LES PELOUSES ET TALUS CALCICOLES SECS

Ce type de végétation se développe sur des sols calcaires chauds et drainants et permet l'expression d'une flore riche thermophile. De nombreuses espèces rares sont présentes ainsi que de nombreuses orchidées aux formes et aux couleurs surprenantes. Ces habitats sont pauvres en nutriments, ils sont donc fortement affectés par l'enrichissement du sol via les intrants agricoles, et par la fauche non exportatrice.

L'Epipactis brun-rouge (*Epipactis atrorubens*)

C'est une petite Orchidée aux fleurs intensément colorées. Sa tige est légèrement velue et presque toujours lavée de pourpre dans sa partie supérieure. Elle affectionne les sous-bois mais se rencontre également dans les lieux secs et ensoleillés. Sur le territoire de la Normandie orientale, elle est protégée.



Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*)

C'est une plante vivace de 5-25 cm de haut qui forme des coussins jaunâtres. Ses fleurs sont d'un blanc jaunâtre, ses feuilles ont les bords enroulés, vertes dessus et blanches tomenteuses dessous. Elle est assez rare et quasi-menacé sur le territoire de la Normandie orientale.



LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

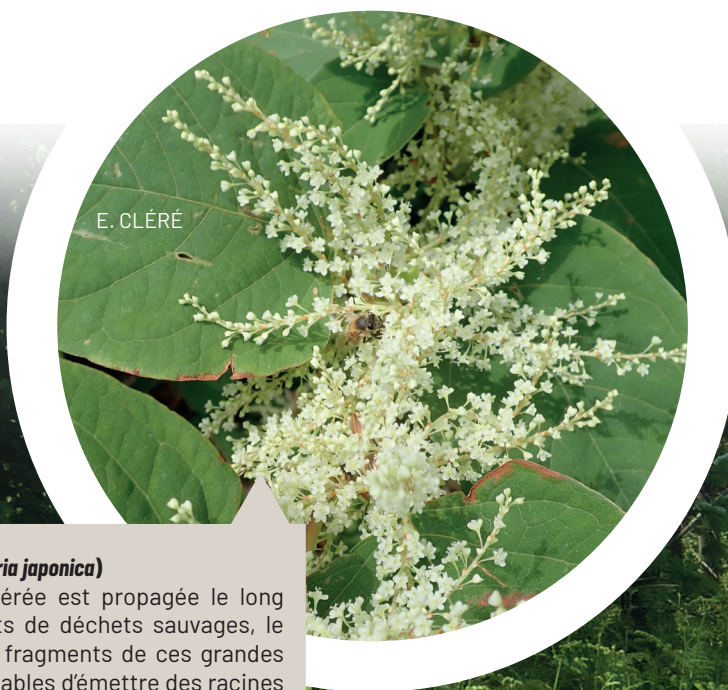
Nombreuses sont les plantes exotiques qui sont introduites sur nos territoires en dehors de leur aire naturelle de répartition. La plupart ne se maintiennent pas ou trouvent un état d'équilibre sans perturber le milieu naturel. Cependant, il arrive que certaines développent un comportement envahissant et impactent notre environnement, posant des problèmes d'ordre écologique, socio-économique ou sanitaire (allergies en particulier). On désigne ces espèces : espèces exotiques envahissantes (EEE) ou espèces invasives. Les centres d'échanges commerciaux (zones urbaines, gares, ports, ...) sont des lieux d'apparition de ces plantes. Les infrastructures de transport linéaires telles que les routes sont des axes privilégiés pour leur propagation. Leur structure linéaire favorise incontestablement leur dissémination. De façon générale, les plantes exotiques envahissantes colonisent préférentiellement les milieux naturels lorsqu'ils sont perturbés : zones de travaux, remblaiement, coupe forestière.

Le Conservatoire botanique établit et met à jour régulièrement une liste régionale de ces plantes à risque. Elle a pour objectif d'alerter et de mettre en évidence les menaces pesant sur la biodiversité. Des catégories y sont distinguées selon les impacts observés sur l'environnement et la connaissance du comportement envahissant des espèces dans des régions voisines : les « avérées », et les « potentielles ». L'ensemble de l'axe routier est concerné par la présence de ces plantes.



?

Découvrir la définition des catégories de plantes à risque en dernière page



La Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)

Cette espèce invasive avérée est propagée le long des routes par des dépôts de déchets sauvages, le broyage qui disperse des fragments de ces grandes tiges creuses qui sont capables d'émettre des racines à chaque insertion de feuilles. Ses rhizomes puissants et dynamiques, sont très difficiles à arracher ou à épuiser, il faut donc agir rapidement et surtout prévenir son implantation.

L'arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain, interdit le colportage, la mise en vente, l'achat, l'utilisation ainsi que l'introduction dans le milieu naturel, volontaire, par négligence, par imprudence d'une quinzaine d'espèces. Cette liste, augmentée à deux reprises depuis, est encore appelée à évoluer au fil des années pour prévenir au mieux les introductions accidentelles. Sur l'axe N12, le faux Vernis du Japon (*Ailanthus altissima*), est concerné par cet arrêté.



B. TOUSSAINT

Le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudo-acacia*)

Originaire d'Amérique du nord, il fut importé en Europe au XVII^e siècle. Le Robinier est un arbre portant des rameaux épineux pouvant atteindre 30 m de hauteur. Pionnier à croissance rapide, il montre une capacité particulière à coloniser des milieux pauvres ou récemment perturbés. Il possède la particularité de rejeter de l'azote dans le sol ce qui favorise le développement des plantes telles que les orties, ronces et chardons.



E. CLÉRÉ

Bident à fruits noirs (*Bidens frondosa*)

C'est une plante herbacée annuelle de la famille des Astéracées, haute de 15 cm à un peu plus d'un mètre et originaire du continent nord-américain. Depuis son introduction en France au XIX^e siècle, la plante colonise les berges inondables des cours d'eau et les fossés. Très fréquente dans la vallée de la Seine, elle reste très localisée ailleurs (vallées de l'Eure, de l'Iton, de la Risle, de la Scie, du Crevon, plaine de Saint-André, plateau du Neubourg). Elle forme parfois des herbiers denses monospécifiques qui entrent directement en concurrence avec les végétations annuelles des vases exondées. Elle pourrait par exemple supplanter le Bident triparti (*Bidens tripartita*), espèce indigène.

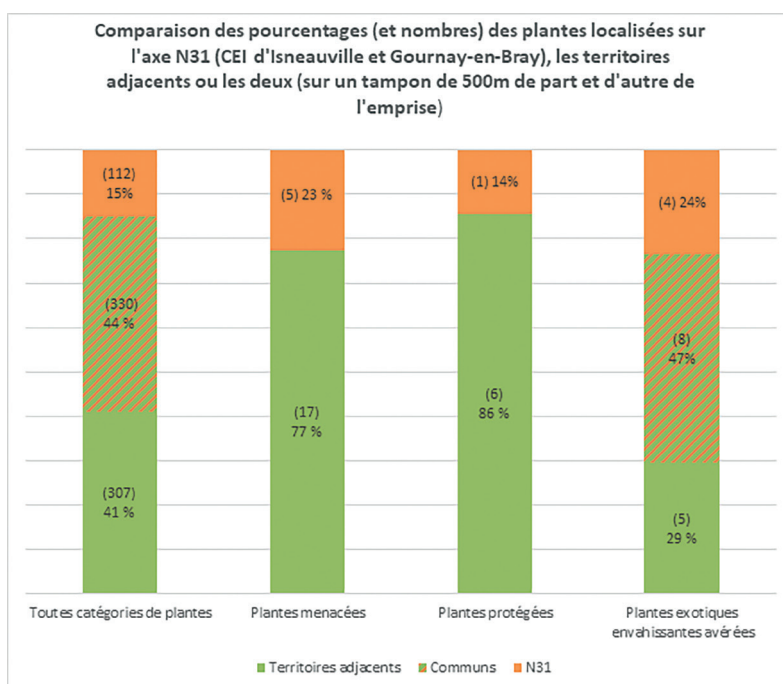
N. VALY



PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Une flore assez diversifiée mais plutôt ordinaire

Les cortèges de plantes inventoriées sur la N31 (CEI d'Isneauville et de Gournay-en-Bray) sont composés majoritairement d'espèces communes à très communes dans la région. Cela indique une dominance des sols plutôt riches en éléments nutritifs et une gestion assez homogène sur l'ensemble de l'axe routier. La pratique de la fauche sans exportation contribue à l'enrichissement des sols. Un cortège de plantes des sols calcaires plus original permet d'observer quelques plantes d'intérêt patrimonial et/ou protégées (Réséda raiponce, Germandrée des montagnes, Epipactis brun-rouge).



La part des plantes à enjeu patrimonial et des plantes exotiques à risque sur les emprises vertes du réseau routier par rapport aux territoires adjacents (sur une surface de 500 m autour de l'axe routier).

Les prospections de l'axe N31 ont apporté une amélioration de la connaissance toutes catégories de plantes de 15% par rapport aux connaissances de la zone tampon. De même, à l'échelle des plantes menacées et des plantes protégées, l'axe N31 comporte respectivement cinq et une plantes qui ne sont pas connues de la zone tampon.

Le pourcentage des espèces exotique envahissantes (EEE) avérées est sensiblement équivalent entre les territoires adjacents (29%) et l'axe N31 (24%). A noter que quatre d'entre elles ne se retrouvent que sur l'axe N31 (*Bident à fruits noirs* (*Bidens frondosa*), *Vigne-vierge commune* (*Parthenocissus inserta*) et les *solidages* (*Solidago canadensis* et *S.gigantea*)). Les routes (tout

comme les autres infrastructures linéaires de transport) sont des secteurs importants pour l'implantation et la propagation des EEE. Le trafic est un des vecteurs principaux de dispersion des plantes exotiques envahissantes qui facilite la dispersion des graines.

Les activités humaines peuvent également favoriser l'extension de ces plantes avec notamment les travaux d'aménagements routiers (déplacements de terre) ou encore le gyrobroyage qui propage des graines ou des boutures le long de l'axe routier. Le réseau de la DIRNO a donc une responsabilité dans la maîtrise et la gestion de ces plantes.



PLUS DE DIVERSITÉ VÉGÉTALE

Comment pourrait être orientée la gestion sur l'axe N31 ?

EXPORTER LA MATIÈRE VÉGÉTALE

> Pour diversifier la strate herbacée en favorisant des plantes des sols plus maigres

Cela permet aussi de limiter le développement des plantes indésirables, souvent plus résistantes, et dont la biomasse restée au sol provoque un enrichissement excessif des bas-côtés et donc l'apparition de plantes nitrophiles (qui aiment les sols riches) telles que les orties, les ronces, le Gaillet gratteron ou encore les chardons et les plantes exotiques envahissantes.

PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX

La connaissance constitue un premier socle d'une gestion différenciée en permettant simplement d'éviter la destruction non intentionnelle des éléments de la flore d'intérêt, ou à l'inverse la propagation des éléments envahissants et impactants. Elle permet l'intégration des enjeux biodiversité dans les interventions d'entretien et d'amélioration du réseau par le gestionnaire en charge.

À SAVOIR

L'herbe laissée sur place enrichit le sol et contribue à sa repousse plus rapide. Faucher sans exporter, c'est donc potentiellement faucher plus en quantité et plus souvent. A l'inverse, exporter les déchets de fauche permet de réduire la fréquence de fauche, de curage des fossés et de décapages des accotements.

GESTION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

- Éviter l'introduction non intentionnelle
- Mettre en place une veille/surveillance
- Solliciter les CBN
- Se référer aux fiches espèces

FAVORISER LA NATURALITÉ

- En évitant d'artificialiser les espaces par des aménagements (labours, plantations, semis de plantes horticoles dont des plantes exotiques...).

- En préservant les secteurs remarquables (ex. milieux humides, grands délaissés en prairie diversifiée, pelouses rases, ...);

- En utilisant dans le cadre de plantations, une palette végétale de plantes locales mieux adaptées aux conditions du milieu, en faisant appel à des sélections de plantes indigènes d'origine génétiquement local



J.-C. HAUGUEL

Ancolie commune (*Aquilegia vulgaris*)

Les espèces du genre *Aquilegia*, ont plusieurs éperons nectarifères pouvant atteindre des tailles imposantes. Au bout de ces éperons se trouve du nectar, un produit très sucré particulièrement appétant pour le bourdon, un des principaux pollinisateurs de l'Ancolie. Le bourdon déploie sa longue langue pour atteindre le breuvage mais l'éperon, lui aussi étant particulièrement long, il doit bien souvent entrer dans la fleur riche en pollen. Il se retrouve donc recouvert de pollen qu'il redéposera ensuite sur la fleur d'un autre individu, qui sera fécondé, et ceci à l'insu du bourdon. Les pollinisateurs à la langue ou trompe la plus longue n'ont pas besoin d'entrer dans la fleur pour obtenir le nectar et ne collecte ainsi pas de pollen. La taille de l'éperon s'allonge alors au fil des générations d'ancolies, obligeant les pollinisateurs à continuer d'emmagasiner du pollen malgré leur appendice imposant. Néanmoins, certains bourdons ont trouvé une parade pour éviter tout effort. À l'aide de leurs mandibules, ils découpent directement le bout de l'éperon pour accéder au nectar et ne participent donc pas à la reproduction. L'adaptation comportementale du bourdon en réponse à l'adaptation morphologique de la fleur pourrait bien, sur le long terme, porter préjudice aux populations d'Ancolie commune si cette dernière ne développe pas une nouvelle parade.



© 2022 Conservatoire botanique national de Baillieux •
Maquette : HENRI CHAIX • Rédaction : CABON, F. OLIERE

N. VALY

GLOSSAIRE



Communauté végétale : ensemble des plantes habitant un espace uniforme de la surface terrestre, constituant un milieu végétal spécifique du fait des rapports existant entre ces végétaux et les conditions de leur habitat.

Espèces déterminantes de ZNIEFF : espèces caractéristiques du patrimoine naturel régional, rares, menacées ou pour lesquelles la région présente une responsabilité particulière dans sa conservation. Ces espèces permettent de traduire l'intérêt écologique et la valeur patrimoniale du milieu naturel qui les héberge. La présence de ces espèces permet la création ou le maintien de ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique).

Prairie mésophile : formation végétale herbacée, assez haute et dense, généralement dominée par des graminées. Liée à des conditions d'humidité modérée, bien alimentée en eau mais sans engorgement temporaire de surface.

Plantes exotiques envahissantes à risque : « **Avérées** » ou « **Invasives avérées - IA** » : plantes non indigènes ayant, sur leur territoire d'introduction, un caractère envahissant avéré et un impact négatif sur la biodiversité et/ ou sur la santé humaine et/ou sur les activités économiques.

Plantes exotiques envahissantes « Potentielles » ou « Invasives potentielles - IP » : plantes non indigènes présentant actuellement une tendance au développement d'un caractère envahissant à l'intérieur de communautés végétales naturelles ou semi-naturelles et dont la dynamique à l'intérieur du territoire considéré et/ou dans des régions limitrophes ou climatiquement proches, est telle qu'il existe un risque de les voir devenir à plus ou moins long terme des invasives avérées.

Se naturaliser : capacité d'une plante non indigène (qui se trouve en dehors de son aire de distribution naturelle suite à une introduction) à s'intégrer à la flore locale et à y persister pendant une durée minimale de 10 ans.

Unité paysagère : elle délimite une portion de territoire présentant des caractères de paysage homogènes. Sa délimitation procède en particulier de la perception de ses limites sur le terrain comme pouvant être constituées par des reliefs, des secteurs urbanisés, un changement de la couverture végétale naturelle, agricole ou forestière (Atlas des paysages de la Haute-Normandie, DREAL, 2010).

POUR ALLER PLUS LOIN, CONSULTEZ LE CATALOGUE, LES FICHES ESPÈCES PAR CEI OU ENCORE LA SYNTHÈSE GÉNÉRALE DES AXES ROUTIERS SUR NOS SITES WEB.